

III

(Informations)

COMMISSION

Appel à propositions en vue de l'octroi de subventions pour des séminaires, des conférences ou d'autres activités dans le domaine de l'emploi et du marché du travail — VP/1999/012

(1999/C 223/13)

Le 23 février 1998, le Conseil a adopté une décision concernant un nouveau cadre juridique pour les activités communautaires en matière d'analyse, de recherche et de coopération entre les États membres dans le domaine de l'emploi et du marché du travail. Cette décision s'est accompagnée de la création d'une nouvelle ligne budgétaire (poste B5-5020) pour la période 1998-2000. Le présent appel à propositions porte sur les subventions disponibles pour 1999. La décision du Conseil vise à l'élaboration d'une approche intégrée du renouvellement et de la rationalisation de l'action communautaire dans ce domaine. Les objectifs de cette approche sont exposés dans le programme de travail 1999, un élément clé étant constitué par l'élaboration d'une politique active de diffusion des informations. Le principal outil de mise en œuvre de cet aspect est l'octroi d'un concours financier pour des séminaires, des conférences et d'autres activités de terrain analogues ayant pour vocation première de diffuser les résultats des initiatives entreprises.

Le programme de travail 1999 relie la décision du Conseil au cadre plus large de la stratégie de l'emploi et du processus de Luxembourg. En conséquence, les objectifs du présent appel à propositions sont étroitement liés aux principes et objectifs énoncés dans la résolution du Conseil sur les lignes directrices pour l'emploi de 1999.

L'appel à propositions s'adresse aux organisations non gouvernementales et sans but lucratif établies dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange. L'action faisant l'objet de la demande de subvention doit impliquer la coopération d'organismes ou de partenaires de trois États membres au moins.

La subvention est accordée après examen des statuts de l'organisme demandeur, des états financiers de l'exercice précédent, d'un programme détaillé et d'un budget prévisionnel détaillé présentant toutes les recettes et dépenses liées au projet ou à l'action faisant l'objet de la demande, ainsi que d'une description des activités du demandeur dans les domaines en question.

La priorité sera accordée aux activités ciblées sur les aspects suivants:

- les secteurs des économies de l'Union européenne qui se caractérisent par une forte croissance de l'emploi et par l'existence de conditions générales et de politiques favorisant cette croissance,
- l'impact sur l'emploi d'une intégration économique et politique dépassant le cadre des États membres de l'Union européenne, ainsi que les mesures et options politiques connexes,

- les possibilités d'emploi des groupes particulièrement vulnérables, et notamment les problèmes du marché du travail liés aux bas salaires, au chômage des travailleurs peu qualifiés ainsi qu'à la différenciation et à l'inégalité des revenus, l'accent devant être mis plus spécialement sur la promotion de l'emploi durable;
- l'échange de l'expérience acquise dans les travaux empiriques consacrés aux questions du marché du travail, et en particulier l'évaluation des politiques par l'analyse longitudinale.

Le budget total disponible se monte à 1 200 000 euros. Le nombre escompté de bénéficiaires se situe entre 10 et 20 (le montant moyen de la subvention devrait donc être compris entre 60 000 et 120 000 euros). Le coût total de l'action proposée ne devrait pas être inférieur à 50 000 euros. En tout état de cause, aucune subvention ne pourra se monter à moins de 30 000 ou à plus de 300 000 euros. La subvention ne couvrira en aucun cas plus de 75 % des coûts éligibles.

Le dossier d'information détaillé relatif au présent appel à propositions se compose du texte intégral de l'appel proprement dit, du formulaire de demande et des conditions générales applicables aux conventions de subventions des Communautés européennes. Il peut être obtenu par les moyens suivants:

- 1) demande par courrier à l'adresse suivante:
Commission européenne
Direction générale V.A.1
VP/1999/012
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles
- 2) demande par télécopieur au numéro **(32 2) 299 45 71**, avec mention de la référence VP/1999/012
- 3) demande par courrier électronique à l'adresse **vp-1999-012@bxl.dg5.cec.be**
- 4) téléchargement à partir du site web de la DG V:
http://www.europa.eu.int/comm/dg05/index_en.htm

Le formulaire et tous les documents du dossier de demande doivent être envoyés en trois exemplaires, sous pli recommandé, à l'adresse indiquée dans la version intégrale de l'appel à propositions pour le 1^{er} octobre au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).